

*Les crédits*

toutes les assemblées provinciales, et non pas d'un seul parti, ou d'un seul élément du processus parlementaire, et d'un seul gouvernement. Le Parlement et les assemblées législatives ont un rôle à jouer, mais chaque député doit avoir l'occasion de participer à cet exercice qui déterminera l'avenir de notre pays.

Deuxièmement, le processus doit inclure d'autres intervenants dont les intérêts sont en jeu comme les peuples autochtones, les habitants du Nord, les minorités de langue officielle, les communautés multiculturelles, les milieux d'affaires et les syndicats, car l'élaboration d'une constitution n'est pas la chasse gardée du gouvernement ou des premiers ministres.

La constitution doit être une constitution pour n'importe quel parti appelé à exercer le pouvoir: le Nouveau Parti démocratique, le Parti libéral ou le Parti conservateur. C'est une constitution pour tous les citoyens. Tous les citoyens doivent participer à l'établissement de la constitution. De nombreux intérêts sont en jeu. Tous ces intérêts sont importants, car ils représentent cette diversité nationale que nous voulons enchâsser dans la Constitution.

En troisième lieu, ce processus doit vraiment être équilibré pour ne pas donner l'impression qu'un groupe ou un participant domine ou manipule la discussion. Il ne suffit pas simplement d'inviter tous les intéressés aux réunions ou de les laisser participer pour donner l'impression que cet exercice est légitime. Il faut que tous ceux dont les intérêts sont en jeu aient vraiment voix au chapitre.

Quatrièmement, nous devons nous inspirer des opinions des gens ordinaires et des spécialistes. Nous devons prendre au sérieux les travaux des différentes commissions qui siègent dans les provinces et dans le territoire du Yukon. La Commission Spicer, qui présentera son rapport, doit faire fonction de porte-parole légitime des Canadiens, et ses recommandations doivent être prises au sérieux par le gouvernement, car elle a entendu des dizaines de milliers de Canadiens.

[Français]

Cinquièmement, il doit y avoir un calendrier de travail précis et un engagement pris dès le départ, par tous les participants, qu'une décision sera rendue sur un ensemble final de modifications proposées.

Comme sixième principe, le processus doit être ouvert et il ne doit y avoir aucune intention cachée. Nous ne pouvons pas avoir, d'un côté, un processus qui paraît

honnête et, de l'autre, les vrais changements négociés dans une autre salle, derrière des portes closes.

Enfin, le désir de demeurer au sein de la fédération canadienne renouvelée doit constituer la seule précondition du processus. Nous devons commencer à négocier l'esprit ouvert et décidés à écouter, et avec le courage d'agir.

[Traduction]

Il existe de nombreux mécanismes permettant de lancer le processus de modification constitutionnelle en respectant ces critères fondamentaux. Il y aurait, par exemple, une assemblée constituante comme j'ai proposé d'en créer une il y a huit mois à la Chambre, et je dois ajouter que le premier ministre avait accepté d'examiner sérieusement cette option. Nous en avons déjà discuté à la Chambre et ces assemblées ont été utilisées avec un certain succès dans d'autres régions du monde. Nous pouvons tirer des enseignements de l'expérience des autres. Le Canada n'est pas le premier pays à faire face aux problèmes avec lesquels il est aujourd'hui aux prises. D'autres modèles peuvent être adoptés pour mieux refléter nos besoins et notre situation propre.

Nous pourrions même élaborer un nouveau modèle pouvant servir d'exemple au reste du monde. Les conventions constitutionnelles, les assemblées constituantes et les conférences constitutionnelles sont des exemples de processus où non seulement les hommes et les femmes élus par le peuple, mais aussi d'autres citoyens peuvent dire leur mot au sujet de l'avenir de notre pays. Peu importe le processus choisi, il doit faire participer tous les Canadiens.

J'exhorte la Chambre à adopter la motion et les sept critères qu'elle contient pour avoir un processus ouvert et franc. J'exhorte tous les députés à déclarer clairement que nous ne sommes pas prêts à laisser le sort du Canada et de sa constitution entre les mains de quelques personnes seulement.

La sécurité du Canada, le bien-être culturel de nos collectivités et l'héritage que nous laisserons à nos enfants sont liés au résultat du processus. Ensemble, nous devons préciser clairement quelle direction nous voulons voir notre pays prendre. À cette fin, nous devons adopter un processus fondé sur les principes que nous énonçons aujourd'hui.

• (1210)

Nous avons pris soin de préciser dans notre motion qu'il ne s'agit pas d'une question de confiance envers le